

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

26 JUIN 2012

---

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

DE L'EXÉCUTION DU BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE  
2011 TRANSMISE PAR LA COUR DES COMPTES EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
77 DES LOIS COORDONNÉES SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT(1)

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE LA COMPTABILITÉ,  
DU BUDGET ET DU SPORT  
PAR **MME BARBARA TRACHTE.**

---

(1) Voir Doc. n°376 (2011-2012) n°1 à 7.

## TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé du représentant de la Cour des comptes	3
2	Exposé du Ministre Antoine	6
3	Discussion générale	9
	<b>EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES</b>	<b>17</b>
	<b>EXPOSÉ DU MINISTRE ANTOINE</b>	<b>54</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR</b>	<b>71</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION</b>	<b>73</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION CULTURE</b>	<b>75</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION JEUNESSE</b>	<b>77</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES</b>	<b>79</b>
	<b>AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE</b>	<b>81</b>

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Finances, de la Comptabilité, du Budget et du Sport a examiné au cours de sa réunion du 25 juin 2012(2) la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat.

## 1 Exposé du représentant de la Cour des comptes

M. Voisin, représentant la Cour des comptes, précise que la préfiguration établie par la Cour comporte deux parties.

La première expose les résultats généraux se dégageant de l'exécution du budget de l'année 2011 (résultats budgétaires, résultats financiers et évolution de la dette). La seconde présente différents commentaires sur l'exécution du budget des voies et moyens, du budget général des dépenses, des budgets SGS et des budgets des OIP.

Les recettes totales encaissées par la Communauté française en 2011 s'élèvent 8.788,3 millions d'euros, soit 758,4 millions d'euros de plus qu'en 2010. Il faut essentiellement remarquer que les recettes institutionnelles sont conformes aux prévisions (à l'exception de l'intervention relative aux étudiants étrangers) et que les recettes diverses sont inférieures de 7,2 millions d'euros aux prévisions.

Au niveau des dépenses, les moyens d'action et les moyens de paiement utilisés en 2011 ont dépassé de respectivement 371,4 millions d'euros et 324,3 millions d'euros ceux de 2010.

Concernant les crédits reportés, leur taux d'utilisation (93,0 %) est similaire aux années précédentes. Par contre, l'encours reporté sur 2012, qui s'élève à 160,5 millions d'euros, est plus élevé

que celui observé au cours de l'exercice précédent, ce qui a influencé positivement le résultat budgétaire de l'année 2011.

Contrairement à l'exercice précédent, l'exécution du budget 2011 a fait apparaître plusieurs dépassements au chapitre III pour les dépenses de traitements dans l'enseignement, tant au niveau des allocations de base qu'à celui des crédits légaux. Ces derniers dépassements nécessiteront le vote de crédits complémentaires à hauteur de 14,3 millions d'euros dans le cadre du décret de règlement définitif du budget.

Poursuivant son exposé, M. Voisin constate que suite aux recommandations récurrentes formulées par la Cour dans un souci d'assainissement budgétaire, le gouvernement de la Communauté française a ramené à zéro le solde de seize fonds budgétaires et a procédé à leur suppression en 2011. Ces opérations de régularisation ont donné lieu à l'imputation de 14,7 millions d'euros en recettes générales (dépenses pour les fonds budgétaires) et de dépenses à concurrence de 3,0 millions d'euros (recettes pour les fonds budgétaires).

Hors fonds régularisés en 2011, le montant des recettes imputées en 2011 aux fonds A et B s'est réduit de 17,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par la baisse des recettes des fonds du chapitre III.

Par ailleurs, les dépenses ont progressé pour s'établir à 50,5 millions d'euros en engagement et à 45,9 millions d'euros en ordonnancement en 2011 (hors fonds régularisés). Cette croissance est également essentiellement imputable aux fonds du chapitre III.

En conséquence, les soldes des fonds se sont réduits au cours de l'exercice et s'élèvent à 24,3 millions d'euros en engagement et 43,5 millions d'euros en ordonnancement au 31 décembre 2011.

Au niveau des fonds C, qui se caractérisent par le fait que leurs recettes sont directement utilisées par les comptables qui les perçoivent pour effectuer les dépenses autorisées, le problème de retard dans la transmission des comptes est résolu, puisque ces comptes ont été produits à la Cour dans le courant du premier quadrimestre 2012.

Leurs recettes ont atteint, en 2011, un montant de 36,8 millions d'euros. Les dépenses s'élèvent, quant à elles, à 25,4 millions d'euros. Aussi, les opérations des fonds C de l'exercice 2011 se clôturent par une augmentation du solde disponible, qui, au 31 décembre 2011, s'élevait à 41,9 millions d'euros.

(2)

**Ont participé aux travaux de la Commission :**

M. Miller (Président), M. Diallo, M. Eerdeken, M. Kilic, M. Onkelinx, M. Walry (en remplacement de M. Istasse), Mme Bertieaux (en remplacement de M. Jamar), M. Crucke, M. Noiret, Mme Trachte (Rapporteuse) (en remplacement de M. Cheron), Mme Goffinet (en remplacement de M. Lebrun) et M. Migisha

**Ont assisté aux travaux de la Commission :**

M. Antoine, Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances et des Sports

M. Van den Kerchove, Chef de Cabinet du ministre Antoine

Mme Bradfer, collaboratrice au cabinet du ministre Antoine

M. Voisin, représentant la Cour des Comptes

M. Pirenne, expert du groupe PS

M. Bosson, expert du groupe MR

M. Van Lint, secrétaire politique groupe ECOLO

M. Genot, expert du groupe cdH

Concernant la section particulière, le gouvernement de la Communauté française a décidé, tout comme pour les fonds budgétaires, de procéder à une régularisation par un transfert de crédits à hauteur de 2,9 millions d'euros. La section particulière a donc été supprimée en 2011.

En 2011, M. Voisin relève que l'encours des engagements a augmenté globalement de 44,5 millions d'euros. La Cour souligne à nouveau l'augmentation continue de l'encours et en particulier de celui à la charge des crédits dissociés. Ce dernier est en effet passé de 24,3 millions d'euros au 31 décembre 2001 à 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le rapport entre l'encours en fin d'exercice budgétaire et les crédits dissociés d'ordonnancement attribués pour l'exercice, a ainsi progressé de 70,7 % à 223,4 % au cours de la même période.

L'exécution du budget de l'année 2011 se solde par un résultat négatif de 296,7 millions d'euros : ce mali est inférieur à celui de 2010 (733,6 millions d'euros) et au mali ex ante (406,1 millions d'euros).

La différence (109,4 millions d'euros) entre les résultats ex ante et ex post résulte des inexécutions de crédits de dépenses (140,9 millions d'euros) et de l'écart entre les recettes réalisées et celles prévues (-31,5 millions d'euros). Pour rappel, le gouvernement de la Communauté française avait estimé les sous-utilisations de crédits à 63,0 millions d'euros dans le budget ajusté de l'année 2011. Cette estimation était donc prudente.

Conformément à l'accord du 21 mars 2002 conclu entre l'État, les Communautés et les Régions, le cadre de référence en matière budgétaire procède de la méthodologie SEC.

Pour la Communauté française, le déficit admissible pour l'année 2011 avait été fixé à 548,0 millions d'euros dans un projet d'accord soumis le 3 février 2010 au Comité de concertation. Cet accord est toutefois resté à l'état de projet.

Par ailleurs, il a fait récemment l'objet d'une modification puisque le 8 février 2012, le gouvernement de la Communauté française a informé le premier ministre qu'il avait décidé de commun accord avec le gouvernement wallon d'opérer un transfert de norme à concurrence de 220,0 millions d'euros au bénéfice de la Région wallonne.

Alors que le solde budgétaire de l'exercice 2011 s'élève à -296,7 millions d'euros, le solde brut du regroupement économique s'établit provisoirement à -273,8 millions d'euros. A ce sujet, la Cour relève une amélioration de la qualité des données du RE puisque celui-ci inclut dorénavant

les résultats budgétaires des fonds C, de neufs SGS et des OIP (sauf le CHU), les autres institutions étant consolidées sur la base de l'hypothèse que leurs dépenses sont égales aux dotations perçues.

Le solde brut du RE doit ensuite être soumis à d'autres corrections, afin d'aboutir au solde de financement. Si la Cour n'est pas actuellement en mesure d'identifier et de chiffrer toutes ces corrections, elle a toutefois évalué les corrections suivantes : Amortissements : +7,8 millions d'euros ; OCPP : -0,1 million d'euros ; rattachement des rémunérations de décembre à l'exercice des prestations : +7,1 millions d'euros ; solde budgétaire des autres institutions à consolider : +10,1 millions d'euros.

M. Voisin ajoute que ces corrections aboutissent à la détermination d'un solde de financement provisoire de -249,1 millions d'euros. Sous réserve de l'impact des données non encore disponibles, l'objectif imparti à la Communauté française serait donc respecté.

Au 31 décembre 2011, le solde consolidé de trésorerie ou état global, qui regroupe 630 comptes financiers, s'établissait au montant positif de 11,2 millions d'euros. Celui-ci était composé de la trésorerie communautaire au sens strict (-25,0 millions d'euros) et de comptes enregistrant des fonds appartenant ou destinés à des tiers. À cette catégorie appartiennent le compte de l'ETNIC (8,8 millions d'euros) et les comptes de transit afférents aux cotisations fiscales et sociales (27,4 millions d'euros).

Pour obtenir la situation réelle de la trésorerie, il faut toutefois corriger le solde de l'état global en fonction de celui de deux types d'opérations : les placements de trésorerie et le programme de papier commercial qui assure le financement des positions débitrices. Dès lors, le solde réel de la trésorerie au 31 décembre 2011 s'élevait effectivement à -18,7 millions d'euros, soit 5,2 millions d'euros de plus qu'un an auparavant.

La Cour relève à nouveau que les moyens financiers détenus par les SGS de l'enseignement ne sont pas gérés de manière centralisée et ne sont donc pas repris dans la situation réelle de la trésorerie. Elle estime ces disponibilités à 200,9 millions d'euros au 31 décembre 2011.

En vue d'optimiser la gestion de l'ensemble des moyens financiers du ministère de la Communauté française, la Cour réitère la recommandation d'intégrer les moyens financiers des SGS de l'enseignement dans l'état global, lequel bénéficie de taux d'intérêts plus avantageux.

Le résultat budgétaire de l'année 2011 s'élève

à -296,7 millions d'euros alors que le résultat financier s'établit, quant à lui, à +35,1 millions d'euros. L'amplitude de la différence entre ces deux agrégats s'explique par la progression (+ 16,1 millions d'euros) du report, à l'année suivante, du paiement d'ordonnances émises pendant l'exercice budgétaire mais aussi (et surtout) par l'importance des emprunts contractés par la Communauté française en 2011 (751,5 millions d'euros).

Il faut d'ailleurs relever que la Cour a pu vérifier la concordance entre le résultat budgétaire, le résultat financier et l'évolution du solde de caisse.

L'encours global de la dette communautaire s'est accru de 251,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2011 pour atteindre le montant de 4.376,3 millions d'euros. Cette évolution résulte essentiellement de l'augmentation de 258,4 millions d'euros de la dette à long terme, très partiellement compensée par la baisse de 5,2 millions d'euros de la dette à court terme.

Dans la suite de son exposé, M. Voisin aborde quelques éléments transversaux de la deuxième partie du rapport de la Cour, c'est-à-dire les commentaires sur les recettes et les dépenses

Les recettes en provenance de l'État ont atteint, au cours de l'année 2011, le montant de 8.565,5 millions d'euros. Ce montant est identique aux estimations budgétaires de la Communauté française, sauf en ce qui concerne l'intervention de l'État pour les étudiants étrangers (- 3,0 millions d'euros).

Quant aux moyens transférés par l'État pour l'année 2011, ils se sont élevés à 8.377,4 millions d'euros (hors intervention pour les étudiants étrangers). Sur la base des paramètres figurant dans le budget économique du 10 février 2012 (un taux d'inflation de 3,53 % et un taux de croissance réelle du PIB de 1,9 %), d'un coefficient de répartition du nombre d'élèves de 43,32 % pour la Communauté française et de 56,68 % pour la Communauté flamande et d'un indice de dénatalité fixé à 1,0415, le montant définitif de ces transferts pour l'année 2011 s'élève toutefois à 8.464,8 millions d'euros. La Communauté française pourra donc prétendre en 2012 à un supplément de dotation de 87,5 millions d'euros.

Les recettes diverses imputées en 2011 sont inférieures de 1,2 million d'euros aux estimations ajustées. Elles sont cependant en progression de 4,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les principales évolutions enregistrées concernent les interventions régionales pour les emplois cofinancés, qui progressent de 6,5 mil-

lions d'euros, et les remboursements de rémunérations indues, qui régressent de 3,3 millions d'euros.

Il faut également relever que l'encours des droits constatés restant à recouvrer en fin d'année a diminué de 4,2 millions d'euros au cours de l'exercice 2011. Par contre, l'encours des droits nés depuis plus de 5 ans a augmenté de 2,9 millions d'euros et atteint 17,6 millions d'euros (soit 30,0 % de l'encours total des recettes diverses).

En ce qui concerne les dépenses, la Communauté française a payé à la Région wallonne et à la Commission communautaire française des montants respectifs de 328,2 millions d'euros et 96,9 millions d'euros, en vertu du décret II du 19 juillet 1993. Du décompte arrêté en mai 2012, il ressort que les montants définitifs dus à la Région wallonne et à la Commission communautaire française sont supérieurs de 5,7 millions d'euros aux avances versées.

Par ailleurs la Cour souligne une fois encore que des dotations complémentaires ont été allouées à la Région wallonne (42,3 millions d'euros) et à la Commission communautaire française (12,5 millions d'euros) en l'absence de base légale suffisante.

La Cour a également fait le point sur l'évolution des principaux procès intentés contre la Communauté française. Ceux-ci sont au nombre de sept :

- Litige opposant l'ONSS à la Communauté et à l'État (35,4 millions d'euros) ;
- Litige « Smet banen » opposant l'ONSS à la Communauté (4,2 millions d'euros) ;
- Litige opposant des PO du réseau officiel subventionné de l'enseignement de promotion sociale à la Communauté (11,6 millions d'euros) ;
- Litige opposant l'ASBL Centre liégeois de médecine préventive à la Communauté (1,2 million d'euros). Etendu à l'ensemble du secteur, le risque financier peut être estimé à 55 millions d'euros ;
- Litige opposant les universités à la Communauté concernant les dépenses d'assurance-groupe (87,5 millions d'euros) ;
- Litige opposant les universités à la Communauté concernant le financement des étudiants européens (47,3 millions d'euros) ;

- Litige opposant des agents du MCF à la Communauté (10,3 millions d'euros).

Au niveau des fonds budgétaires, la Cour souligne que, malgré la suppression de plusieurs fonds, quelques-uns d'entre eux continuent à fonctionner en méconnaissance des règles qui leur sont applicables :

- Le fonds relatif au financement des programmes de vaccination et celui relatif au financement des programmes de dépistage des cancers devraient être supprimés étant donné que leur mode de financement est de nature à provoquer des découverts de trésorerie ;
- Les fonds relatifs aux programmes européens dérogent également aux dispositions de l'article 45 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État. En effet, des ordonnancements sont régulièrement effectués au-delà du crédit disponible que présentent ces fonds. Par ailleurs, une partie des dépenses destinées à être imputées à la charge de ces crédits variables est imputée à la charge de crédits ordinaires du budget général des dépenses. En conséquence, la Cour recommande qu'à l'instar de la Région wallonne, ces fonds soient repris à la section particulière, ce qui permettrait par ailleurs de mieux rendre compte du fait qu'il s'agit d'opérations pour compte de tiers.

Enfin, bien que le résultat cumulé des douze SGS hors enseignement s'élève à 19,1 millions d'euros, la Cour émet des réserves quant au maintien sous une structure déconcentrée de ceux-ci (sauf les trois SGS créés par accord de coopération et le Musée de Mariemont).

La Cour fonde sa position sur les éléments suivants :

- les moyens dont disposent ces SGS sont presque exclusivement constitués des dotations perçues à la charge du budget général des dépenses de la Communauté française. En 2011, ces dotations représentent 93,5 % des recettes totales des huit SGS concernés ;
- ces huit SGS ne disposaient pas d'une véritable autonomie de gestion puisque nombre de leurs dépenses sont décidées par les responsables des directions générales du MCF ;
- les obligations comptables et budgétaires du décret du 20 décembre 2011 (projet WBFIn) représenteront des obligations disproportionnées et incompatibles avec les ressources techniques

et humaines dont ils disposent actuellement.

## 2 Exposé du Ministre Antoine

M. le Ministre tient à remercier la Cour pour le caractère extrêmement fouillé de son analyse notamment pour ce qui concerne les litiges.

A l'instar de ce qu'il a soutenu en Région wallonne, le Ministre indique que le gouvernement est au rendez-vous des objectifs fixés par le Fédéral. Non seulement la parole a été donnée, mais les promesses ont été tenues puisque ils sont au rendez-vous à la fois sur les objectifs budgétaires mais également sur la nécessaire solidarité avec la Wallonie et la Ccof, avec le secteur non-marchand ou encore avec, non seulement, la préservation mais le renforcement des moyens réservés à l'enseignement.

Il rappelle qu'en 2010, l'objectif était de -727,1 millions d'euros et la réalisation est à -726 millions d'euros, l'objectif a donc été respecté.

Pour 2011, après les transferts de normes vers la Wallonie, l'objectif était de -328 millions d'euros et la réalisation est de -249 millions d'euros ; ce qui est indubitablement une amélioration de 78,9 millions d'euros par rapport à l'objectif assigné.

Le ministre ajoute que cela pourra servir à la « maison » Belgique puisque ce sera agrégé aux Entités I et II et cela corrobore l'analyse du 24 février du Comité fédéral du monitoring ou encore la déclaration du premier-ministre lors de la dernière conférence interministérielle budget et finance tandis que la Cour le confirme également. Il y a donc trois éléments qui corroborent que la Fédération Wallonie-Bruxelles est bien au rendez-vous de l'objectif.

Les chiffres de la Wallonie ont été repris et, après discussion avec la Cour, celle-ci avait relevé en Wallonie un écart positif de 121 millions d'euros auquel il fallait ajouter 13,7 millions d'euros puisque, dorénavant les réserves mathématiques sont acceptées par l'ICN et que l'emprunt obligatoire d'Ethias ne touchera pas 2011 mais 2012, ce qui améliore le modèle de 2011.

M. le Ministre précise qu'en Wallonie, l'objectif a été amélioré de 135 millions d'euros et en Fédération, de 78,9 millions d'euros. Il s'agit donc d'un total de 214 millions. Si le gouvernement n'avait pas eu l'incidence du Holding, qui a consommé 207 millions d'euros, l'amélioration de la norme serait de 421 millions d'euros. Il y a de la rigueur et toutes celles et ceux qui ont analysé les comptes peuvent en attester.

Abordant les résultats généraux selon l'option budgétaire, le ministre relève que les recettes réalisées s'élèvent à 99,6 %, ce qui est pratiquement dans les mêmes eaux que d'habitude puisque, pour l'essentiel, il n'y a que des recettes institutionnelles et il n'y a donc pas vraiment de débat au niveau de celles-ci. Le taux d'utilisation est évidemment supérieur en Fédération qu'en Wallonie : 98,2 % en moyens d'action et 96,2 % en moyens de paiement.

Quant aux moyens transférés par l'Etat, les perceptions égalent les prévisions, à l'exception de la correction intervenue tardivement (la somme a été versée par le Fédéral en janvier) ; ce qui améliore le produit lié à la prise en charge des étudiants étrangers.

En ce qui concerne les recettes diverses, le taux de perception est de 99,1 %. Le ministre relève la diminution des droits constatés restant à recouvrer de -4,2 millions tout en insistant sur le fait qu'il a particulièrement veillé à mettre fin à un litige opposant la Fédération Wallonie-Bruxelles et le FOREM.

Après examen par le comité d'accompagnement, il a été donné raison au FOREM lorsqu'il prétendait que les 14.500 points couvraient à la fois les dépenses APE enseignement et administration, mais aussi celles qui visaient le non-marchand. Les montants ont été repris au cent près sur base de la juste consommation du FOREM.

Pour les reports d'engagements de fin d'année, le ministre aimerait nuancer ce que la Cour dit.

En fait, les reports d'engagements en fin d'année sont en diminution (3 millions) et ce qui perturbe le modèle, ce sont les engagements sur états estimatifs puisque qu le gouvernement ne connaissait avec précision, fin décembre, les dotations de subventionnement des hautes écoles. Elles n'ont donc pas pu être ordonnancées en temps utile. Cela explique la petite différence et ce n'est pas du tout volontaire.

M. le ministre ajoute que ça l'est d'autant moins qu'elles auraient pu être payées sans peine puisque l'objectif est amélioré de 78,9 millions d'euros. Il aurait préféré les payer l'année dernière mais cela n'a pas été possible techniquement.

Il rappelle que 160 millions d'euros ne représentent que 1,72 % du budget, ce qui est marginal par rapport à l'importance de ce dernier.

En ce qui concerne l'encours des engagements sur les crédits dissociés, il souhaite répondre à une remarque de la Cour des Comptes qui évoque,

quand on remonte à dix ans, 117 millions d'euros. Le ministre préfère se limiter aux 77 millions d'euros entre 2008 et 2011.

Ceci étant dit, pour l'essentiel, cela correspond à une politique d'investissement qui fait qu'il y a eu des crédits d'engagement dont on sait que les ordonnancements et les paiements se feront au rythme des travaux tels qu'ils sont exécutés.

Cela se fera pour plusieurs années et ce sera le cas notamment pour les bâtiments scolaires, pour le Théâtre « Emulation » et pour les programmes de rénovation des centres ADEPS.

Au passage, le ministre ajoute qu'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de politique d'investissement au niveau et scolaire et culturel et sportif, mais on engage la somme et, au fur et à mesure de l'exécution des travaux et du programme de réalisation de ceux-ci, l'ordonnancement fait suite.

Il poursuit en informant les parlementaires quant au strict suivi de la recommandation de la Cour dans la remise en ordre du budget puisque 16 fonds budgétaires non adaptés ont été supprimés, deux ont été fusionnés tandis qu'il n'y a plus de section particulière.

Les suppressions supplémentaires que suggère la Cour seront examinées dans le cadre de l'initial 2013.

Le ministre se plaît à souligner dans un souci d'être le plus complet et le plus transparent à l'égard du Parlement, que les comptes des fonds C ont été remis dans le délai légal, ce qui n'a pas souvent été le cas.

S'agissant de la réconciliation du solde financier et de l'état global, le ministre remarque une amélioration du résultat financier de -70 millions d'euros à +35 millions d'euros et identique pour l'état global avec un recours à l'emprunt, à la fois pour l'amortissement d'emprunts venus à échéance ainsi que pour couvrir les besoins de financement.

Il précise qu'il y a aussi une gestion très active de la trésorerie puisqu'il y a un écart positif, dans la gestion des billets de trésorerie. C'était aussi une de ses volontés car il s'agit de moyens qui peuvent rapporter puisque la gestion des surplus n'est pas loin des 887 milliers d'euros.

Pour les résultats généraux, les soldes des comptes de transit ont été pris en compte dans leur état global. Le ministre ajoute que la centralisation des comptes des services à gestion séparée de l'enseignement en tant que très ancienne recommandation lui tient particulièrement à cœur. Il explique que le gouvernement a donc lancé une opé-

ration d'agrégation des 630 comptes qui pourrait amener une valorisation de 13 millions alors que pour le premier ajustement 2012, seuls 4 millions d'euros ont été pris en compte. Il tient à remercier Monsieur Destatte pour son travail

La concordance entre le résultat budgétaire et le résultat financier est parfaite. La Cour des comptes l'avait relevé puisqu'il y a le solde budgétaire négatif, le report de paiement d'ordonnances, les soldes des opérations de trésorerie qui aboutissent à un solde positif de 35 millions d'euros qu'on retrouve dans le résultat de caisse. A l'estime du ministre, la commutation du budget aux finances est donc parfaite.

Par rapport à la dette, le ministre précise que si la commission l'accepte, il viendra présenter le rapport intégral de la dette sans doute début septembre.

A cet égard, le ministre évoque le fait que la Fédération Wallonie-Bruxelles a été reconnue dans une procédure particulière comme émetteur socialement responsable. Elle est la seule à pouvoir bénéficier de cette notation qui intègre des éléments extra-financiers.

A cela, il ajoute la grande première, à l'échelle de la Fédération, d'une émission publique de 500 millions d'euros, une EMTN qui a très bien fonctionné en juillet dernier

Le ministre ajoute que la Fédération a été malheureusement « downgradée » de deux cotes, comme le Fédéral qui est passé de Aa1 à Aa3. En outre, même si les taux d'intérêt ont baissé et malgré des marges qui restent importantes, il estime qu'on est quand même dans une bonne perspective de soutenabilité du remboursement de la dette.

A propos des litiges, le ministre évoque celui relatif à l'ONSS contre la Communauté française et l'Etat. C'est un tout vieux dossier lié au transfert des compétences de l'enseignement. Pour le moment, l'opportunité d'un pourvoi en Cassation contre les arrêts du 9 septembre 2010 et du 5 avril 2012 est examiné par les avocats de la Fédération mais les arrêts dont question n'ont toujours pas été signifiés au ministre-président.

Pour les litiges opposant des pouvoirs organisateurs de la promotion sociale, un accord a été arrêté avec la Ville de Liège pour apurer la dette, au terme duquel la Fédération versera cinq millions d'euros pour 2012, 2,5 millions d'euros en 2013 et le même montant en 2014 et 1,6 million d'euros en 2015. Le ministre stipule que le montant a bel et bien été intégré en 2012.

En ce qui concerne le petit montant, qui pour-

rait s'avérer plus important, de la médecine préventive (autour d'1,2 million d'euros), le litige est toujours en cours, et, à ce stade, l'arrêt en appel concernant le postulat de départ de la mission d'expertise ne sera rendu que fin de ce mois.

En ce qui concerne le litige de 4,2 millions d'euros opposant l'ONSS à la Communauté française (« Smet Bannen »), il est toujours en cours et l'arrêt en appel n'a toujours pas été rendu par rapport à la décision du tribunal de première instance de Bruxelles.

Quant au litige opposant les universités à la Communauté française concernant les dépenses d'assurances groupes, une décision est tombée le 27 février 2009 à l'avantage de la Communauté française mais les universités ont introduit un appel le 19 mars 2010. Le ministre confirme que les échanges de conclusions sont toujours en cours.

Pour ce qui concerne les litiges opposant les universités au financement des étudiants européens qui estiment qu'ils ne sont pas suffisamment couverts (on parle ici de 23 millions d'euros dans le chef des universités et de maximum 7,5 millions pour la Fédération), le jugement n'a pas encore été signifié et il y a des tractations encore en cours sur le sujet.

Enfin, pour la retenue de 13,07 % opérée par le ministère sur le pécule de vacances de ses agents, M. le Ministre rappelle qu'il a été décidé le remboursement sur trois ans ; le premier versement devant intervenir dans le cadre du deuxième ajustement 2012.

Le ministre considère que le gouvernement est dans une solidarité réversible puisqu'il a démontré, en Wallonie, l'investissement que la Wallonie opérait sur compte des compétences de la Fédération. La Wallonie et la Cocof ont refinancé les compétences de la Fédération pour lesquelles elles ne reçoivent pas - loin s'en faut - les moyens nécessaires à la poursuite de celles-ci.

A l'inverse, la Fédération peut aussi se montrer solidaire vis-à-vis de la Wallonie et la Cocof. C'est le cas pour les accords du non-marchand et pour les dotations exceptionnelles. A ce sujet, le ministre maintient qu'il ne faut pas d'autre base légale qu'un budget. Un budget, c'est un décret et lorsque la Cour, à différentes reprises et avec tout le respect dû, traite de « loi à majorité spéciale », cela renvoie aux transferts de compétences et non aux transferts de moyens.

Quant à la solidarité avec Bruxelles, M. le ministre souligne qu'une dotation complémentaire de deux millions a été versée à la Cocof et d'un million en transfert de normes à la Région bruxel-

loise, ce qui devrait clôturer, à la satisfaction du ministre-président, le dossier des abonnements scolaires.

De plus, le ministre y ajoute le financement des bâtiments scolaires à Bruxelles, de l'ordre de 17 millions d'euros.

Selon le ministre, la solidarité se marque dans le respect des objectifs.

Non seulement, il n'y a pas eu d'économie dans l'enseignement, mais, au contraire, une progression des dépenses d'enseignement puisqu'elles sont en hausse de 2,76 % alors que le total des dépenses, hors provisions et charges de dettes, est de 1,76 %.

La différence est largement à l'avantage de l'enseignement qui se situe dans une poursuite d'investissements liés à certaines politiques ou au comptage des étudiants.

Pour conclure, le ministre confirme que l'objectif budgétaire 2010 et 2011 a été respecté et s'agissant de la solidarité réversible, il rappelle aux commissaires qu'il a été permis par le comité de concertation et son ministre des finances, Didier Reynders, d'agréger la Fédération et la Wallonie pour autant que l'on signifie les normes.

Il relève donc la solidarité avec Bruxelles et la Wallonie, les renforcements à l'égard de l'enseignement et la relance en termes d'investissements culturels, sportifs et surtout scolaires.

### 3 Discussion générale

Mme Bertieaux entame son intervention en précisant que lorsque le ministre parle par slogans, elle sait que c'est mal parti. En évoquant le slogan « parole donnée, promesses tenues », elle craint toujours qu'on lui reserve les mêmes choses.

Elle ajoute qu'elle a lu avec attention le document de la Cour et que l'exposé oral conforte globalement ce qu'elle avait vu par écrit; c'est à dire qu'elle ne voit aucune amélioration.

En décryptant le vocabulaire du ministre des Finances, elle a compris que ce que celui-ci présente comme une amélioration est en fait du « moins pire » que ce qui aurait pu être fait.

Ce que dit la Cour est tranché et sans appel. Ainsi, Mme Bertieaux relève que l'exécution du budget 2011 se solde par un mali de 296 millions d'euros tandis que le solde de financement peut être estimé à 249,1 millions d'euros alors que l'objectif imparti était de 328 millions d'euros.

Si elle reconnaît qu'on est bien en-dessous de

l'objectif, le solde de financement est bien réel. Il n'y a donc pas d'amélioration.

Quant à l'encours global de la dette, la commissaire relève qu'il s'est accru de 251 millions d'euros. L'encours des engagements a à nouveau progressé pour s'établir à 161 millions d'euros au 31 décembre.

Si le ministre tente notamment de justifier cela par des politiques d'investissement qui, si elles existent bien, s'étalent sur plusieurs années, Mme Bertieaux constate pourtant que cela fait des semaines et des mois qu'elle interroge le ministre Nollet pour savoir ce qui a été concrètement entamé par rapport au boom démographique à Bruxelles.

Des non réponses du ministre, elle en déduit que rien n'a commencé et demande au ministre de justifier comment il peut alors avoir des encours d'engagements pour ces investissements qui n'ont même pas démarré.

Les sites pour les bâtiments scolaires ont été définis en 2012 mais au même moment, la Cour des comptes a déposé un cahier qui démontre une gestion ahurissante des bâtiments scolaires. Le cahier dit qu'il n'y a même pas un cadastre des bâtiments scolaires et de leur taux de d'occupation.

Cela fait plusieurs années que des places et des bâtiments sont demandés pour les élèves. Or, aujourd'hui, elle note qu'on veut construire sans même savoir ce qu'on a en magasin.

Le prétexte évoqué par le ministre pour l'encours n'est donc pas, à son avis, le bon, mais en plus, l'exemple des bâtiments scolaires est sans doute le plus mauvais exemple à utiliser. Elle demande donc au ministre d'en trouver un autre pour la prochaine fois.

Abordant l'optique budgétaire de la préfiguration, Mme Bertieaux relève que si le ministre est remarquable le lendemain d'un conclave budgétaire pour expliquer qu'il a fallu se saigner à blanc, elle note cependant qu'on continue à vivre au-dessus des moyens disponibles et à dépenser largement le refinancement de la Communauté française qui a pourtant permis de doubler ses moyens .

Au fil des années, cette méthode aboutit à ce que l'endettement de notre Entité devienne préoccupant.

En reprenant les chiffres, elle évoque une hausse de 803 millions d'euros en 2010, de 350 millions d'euros en 2009 et une hausse de près de 250 millions d'euros pour l'exercice écoulé. En additionnant ces données, en trois années, la hausse

de l'endettement est de plus de 1,4 milliards d'euros.

A ce rythme, elle craint pour l'avenir de l'Entité quand le ministre sortira de charge dans deux ans.

En regardant les taux obtenus pour les emprunts, elle s'aperçoit que ces taux sont de près d'un pourcent supérieur à l'année précédente et avec une maturité de près de trois ans inférieure. Elle demande des explications au ministre.

Au regard des recettes, elle rappelle que la Communauté française dépend pour 97 % des recettes de l'Etat fédéral. Cette réalité fait que le Groupe MR ne vote pas négativement sur les voies et moyens.

Entre 2002 et 2011 et spécialement depuis 2005, les moyens supplémentaires ont atteint de l'ordre de 4 milliards d'euros, c'est à dire la moitié des recettes. Cela démontre l'ampleur du refinancement de la Communauté française.

Mme Bertieaux ajoute que le ministre Simonet avait confirmé elle-même lors d'un débat sur l'enseignement que le refinancement avait joué pleinement son rôle.

Malgré cela, la commissaire précise que si l'ampleur des dépenses est encore plus grande que celle du refinancement, il est certain qu'on ne maîtrise pas les dépenses publiques. A l'échelle d'une famille, cela s'appelle vivre au-dessus de ses moyens.

En ce qui concerne les dépenses, les dotations complémentaires versées à la Wallonie et à la Cofoc ont été largement évoquées, y compris par la Cour qui énonce l'absence de base légale.

Mme Bertieaux pense qu'il ne faut pas ergoter sur ce point et que la vraie question est de savoir quelle est la base légale institutionnelle qui permet les transferts entre Entités.

Pour la commissaire, il faut se poser juridiquement la question de la base légale avérée. A cet égard, elle évoque des décisions du Gouvernement bruxellois qui ont été annulées par la Cour constitutionnelle sur une politique qui devait venir en renfort d'une politique menée insuffisamment pas la Communauté française.

Abordant le thème de la solidarité avec Bruxelles, Mme Bertieaux estime qu'outre les transferts sans base juridique réelle, les bruxellois se sentent en grand défaut de solidarité de la part du Gouvernement de la Communauté française.

Elle évoque les retards du Ministre Nollet par rapport aux bâtiments scolaires qu'il a fallu com-

bler au niveau de la Région bruxelloise en permettant de créer 3.800 places.

Par rapport aux abonnements scolaires qui avaient été supprimés lors d'une nuit de conclave relatif au budget initial 2012, elle relève que ces abonnements ont été restaurés pour la seule Région wallonne.

Ce qui se fait aujourd'hui n'est donc pas de la solidarité mais un rétablissement de l'équité entre les deux Régions.

Mme Bertieaux remercie vivement la Cour d'avoir fait l'analyse des procédures judiciaires en cours à l'égard de la Communauté française.

A cet égard, elle estime que le ministre ne cite que des petits montants et minimise la situation.

Pourtant, vue l'ancienneté de certains litiges, il faudrait ajouter les honoraires d'avocats certains depuis trente ans aux montants en jeu. Si on additionne ces chiffres, Mme Bertieaux estime que cela coûte plus que les 246 million d'euros évoqués.

Si elle n'en fait pas un reproche personnel au ministre, elle rappelle que cette inquiétude est devenue pérenne mais qu'elle va croissante en fonction des montants à considérer.

La commissaire revient sur les remarques de la Cour relatives aux services à gestion séparée de l'enseignement de la Communauté française (SGS) devraient être prises en compte. En effet, puisque la Cour relève que les services de vérification du Ministère n'ont opéré aucun contrôle coordonné des données, Mme Bertieaux considère qu'il y a un problème de fonctionnement interne.

En conclusion, Mme Bertieaux précise que le Gouvernement a voulu se montrer soucieux de sa responsabilité et démontrer par certains chiffres combien celui-ci investissait dans des politiques essentielles dont l'enseignement.

A cet égard, elle est ferme sur le fait que le groupe MR n'a jamais demandé de diminuer les dépenses de l'enseignement mais les constats s'empilent jour après jour pour à travers les rapports pour montrer que la qualité de l'enseignement commence à devenir inversement proportionnelle à l'augmentation de ses dépenses.

Elle ajoute qu'à un moment donné, il faut être capable d'évaluer ce qu'on a fait et arrêter d'empiler des politiques comme des couches d'une lasagne. Il faut pouvoir mener des évaluations, être capable de regarder les résultats produits et réorienter les politiques si nécessaire.

A titre d'exemple, elle évoque l'enseignement différencié pour lequel le budget est passé en vingt

ans de 1,8 millions d'euros à près de 63 millions d'euros à ce jour. Sur le terrain, les professionnels reconnaissent qu'il y a bien plus de moyens mais que les choses n'ont pas changé sur le fond.

Mme Bertieaux s'interroge sur ces constats et sur la manière dont les moyens de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont dépensés.

Au lieu d'avoir un discours de satisfaction ronronnante du Ministre, elle estime qu'il serait prudent d'avoir une prise de conscience, une volonté réelle d'évaluer les politiques publiques telles qu'elles sont menées par l'évaluation externe, à l'image de la Cour des comptes.

La commissaire conclut en considérant que le Gouvernement doit arrêter de croire que chaque fois qu'il y a un peu plus de moyens, il faut dépenser plus que ce qu'on a reçu.

Il faut entrer dans une véritable volonté de désendettement de notre Institution.

M. Crucke estime qu'il est choquant d'entendre un ministre du budget se féliciter des résultats alors que 2011 se solde par un mali de 250 millions d'euros. Si le château brûle, le ministre doit pourtant être capable d'éteindre l'incendie et pas de laisser le feu en l'état.

La modestie dans la présentation des chiffres permettrait un peu plus de crédibilité.

M. Crucke précise que 2015, c'est demain et quand il lit objectivement la préfiguration de la Cour, il ne peut pas croire que l'équilibre sera atteint dans trois ans. Il ajoute que personne ne peut encore l'espérer, sauf peut-être le ministre.

Le Fédéral invite régulièrement la Fédération pour aborder les économies nécessaires et qui n'attendent pas 2015. M. Crucke demande dès lors au ministre comment il prévoit ces économies et où sont les réserves.

S'agissant des transferts des compétences et considérant que certains votes sont déjà intervenus, le commissaire s'interroge sur les mécanismes mis en place en Fédération pour accueillir et gérer ces compétences alors que les recettes ne suivront pas à 100 % ; ce qui a d'ailleurs été confirmé par le ministre-président.

A cet égard, M. Crucke cite l'avis du Conseil économique et social wallon qui demande aux gouvernements wallon et de la Fédération quel sera leur comportement par rapport aux matières transférées et la manière d'aborder celles-ci. Le Conseil demande aux gouvernements de trancher.

Pourtant, M. Crucke relève qu'il n'y a pas de réponses du gouvernement.

Abordant l'encours des engagements, M. Crucke précise que celui-ci progresse encore, ce qui a pour conséquence de reporter sans cesse des paiements sur l'année qui suit. C'est tout sauf une règle de bon père de famille qui applique un budget.

Il poursuit en s'interrogeant sur la capacité d'avoir des dépassements pour des crédits légaux. Il regrette que le système GCOM n'empêche pas ce processus.

Quant à l'accord évoqué par le ministre entre le FOREM et la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Crucke est incapable de dire si celui-ci est bon ou mauvais mais note qu'on est dans un conflit entre les compétences de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le conflit a été tranché en faveur de la Région wallonne.

M. Crucke évoque un problème de principe quant à l'arbitrage fait par le ministre en tant que ministre qui a à la fois les compétences du budget dans les deux Entités et l'emploi, donc le FOREM, à la Région wallonne.

Il se demande si le ministre n'est pas juge et partie et considère que devant un tribunal, le ministre aurait du se décharger par objectivité et pour apporter de la crédibilité au dossier.

Il ne dit pas que la décision est mauvaise mais en agissant de la sorte, le ministre met tout en œuvre pour qu'il y ait des suspicions.

M. Crucke constate que les principes de base de première année de droit ne sont pas respectés. Il considère que le ministre s'est mis hors la loi et lui demande comment il a pu prendre cette décision en ne respectant pas un principe général de droit.

M. Noiret prend la parole et précisant qu'une préfiguration est un peu un regard dans le rétroviseur. Il repart donc de 2009 et de la majorité qui s'est mise en place en sachant que la situation allait être difficile pendant de nombreuses années.

M. Noiret considère que cette crise est majeure dans l'histoire de l'économie depuis plus d'un siècle et comporte de nombreux ressacs. Elle est plus profonde que l'étiquette « libérale » puisqu'elle est à la fois économique, industrielle, d'identité ou de l'environnement.

Dès 2009, il y a donc une conscience qu'il faut gérer la chose publique non pas avec austérité mais avec rigueur.

Pour mettre cela en place, une trajectoire budgétaire est négociée entre les composantes de la majorité et acceptée par le niveau fédéral. Cette trajectoire a pour objectif le retour à l'équilibre en 2015 et pas avant.

Quand il observe les budgets examinés tant en Région wallonne qu'à la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Noiret confirme le respect de cette trajectoire, voire même une amélioration par rapport à celle-ci.

Au sein de la Fédération, M. Noiret rappelle que s'il n'y a certes aucune marge de manœuvre sur les entrées (recettes), la sortie (dépenses) est également très étroite puisque une bonne part concerne le paiement de salaires qui évoluent avec des règles qu'il ne veut pas remettre en cause.

Dès lors, dans la mesure où la Fédération parvient à faire un peu mieux que ce qui est demandé, il estime qu'il ne serait pas opportun de considérer que cela n'est pas juste.

Pour conclure, M. Noiret soutient que la situation est évidemment difficile et que ce n'est pas la fête mais il tient à dire que ce n'est pas la Fédération qui est responsable de cette crise mondiale majeure.

Pour lui, il y a une grande différence entre une politique de rigueur qu'il faut maintenir de tout de temps et l'austérité aveugle.

A cet égard, il donne un avertissement au ministre quant au respect de cette marge entre les deux types de politiques. Il veut bien qu'on fasse un peu mieux mais pas au risque de mettre en danger un certain nombre de politiques.

Il faut viser l'équilibre en 2015 et non plus tôt et ce, au détriment de certaines politiques qui doivent être menées et qui sont nécessaires. Il faut des politiques de relance mais aussi des politiques d'éducation, de culture ou d'accompagnement de la jeunesse qui doivent être menées avec les moyens adéquats.

Mme Goffinet a bien entendu les propos du groupe MR et reconnaît qu'on peut toujours mieux faire.

Ceci étant, à l'analyse des chiffres, le cadre budgétaire et la trajectoire vers l'équilibre 2015 sont respectés.

Mme Goffinet confirme bien le transfert de compétences mais elle précise qu'on ne maîtrise pas encore tous les aspects. Dans l'attente, elle se réjouit du respect de la trajectoire dans un contexte économique difficile.

Elle estime qu'il faut poursuivre les efforts parce que la crise n'est pas encore finie. Les plans de relance vont concerner tous les Etats. Tout ne se fait donc pas par la seule Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elle se dit rassurée par l'absence de dépasse-

ments et de dérapages.

M. Onkelinx prend la parole pour préciser qu'il a bien écouté la Cour et le MR. De cette écoute attentive, il ajoute que, comme en football, on peut voir un match différent tout en étant dans la même tribune.

Pourtant, M. Onkelinx confirme qu'à l'analyse des résultats 2011, il faut admettre que la trajectoire de retour à l'équilibre est respectée malgré l'effondrement des paramètres macro-économiques. La crise s'est amplifiée, les ratings se dégradent mais le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a gardé le cap ; ce dont il se félicite.

Concernant l'encours, il se réjouit des nouveaux investissements dans des projets tels le théâtre de « l'Emulation », les bâtiments scolaires, les centres sportifs. Néanmoins, à la lecture du graphique présenté, il remarque une augmentation assez surprenante de l'encours depuis 2009.

Il comprend qu'une politique d'investissements dynamique puisse expliquer cette évolution mais il souhaite que le ministre demande une répartition plus fine par ministre de cet encours. Le commissaire craint un risque de lisibilité budgétaire quant aux engagements pris lors d'un exercice et aux ordonnancements reportés sur un autre exercice. A cet égard, il souhaite quelques éclaircissements.

M. Miller, comme membre du MR, relève que le ministre s'est félicité d'avoir obtenu la qualification d'émetteur socialement responsable.

M. Miller partage ce sentiment de réjouissance et le souligne tout en précisant que cela lui permettra de revenir sur les investissements socialement responsables au Parlement wallon.

#### Réponses du ministre

M. le ministre entame sa réponse en souhaitant que l'on ne se trompe pas, qu'il n'y a pas d'euphorie dans son propos mais simplement une détermination et une obligation de responsabilité.

A l'attention du groupe libéral, il précise qu'il a le sentiment que ce groupe ne s'intéresse pas à ce qu'il se passe autour de nous, aux difficultés rencontrées par les pays du Sud, par nos pays voisins qui chassent un retour à l'équilibre avec des déficits considérables, bien loin de la situation de la Belgique.

Il n'admet pas le propos « du moins pire » de Mme Bertieaux et rappelle qu'en 2009, « l'Olivier » arrive et suite à la crise économique et financière, sans le moindre geste, la perte de recettes est de 1,2 milliard d'euros.

Pour réagir, il précise qu'avec le ministre des Finances (MR) et les autres, de tous les partis, le retour à l'équilibre financier en 2015 a été défini, une fois pour toutes. Chaque année, il faut déposer un programme de convergence ou de stabilité à l'Union Européenne qui l'approuve ou non.

En l'occurrence ici, le ministre stipule qu'il n'a entendu aucun commentaire négatif de la Commission européenne par rapport à notre propre situation en Belgique. Donc, il constate aujourd'hui qu'il y a un accord – y-compris au sein du MR – pour la trajectoire ; à savoir en 2010, un découvert d'1,96 milliard d'euros ; en 2011, 815 millions d'euros ; en 2012, 461 millions d'euros ; en 2013, 338 millions d'euros ; 169 millions d'euros en 2014 avec l'équilibre en 2015. Il s'agit bien de données où la Communauté et Régions sont confondues.

M. le ministre considère que la responsabilité du gouvernement, c'est de voir, si en 2011, on était « dans les clous » des engagements qui ont été souscrits. La réponse, qu'on l'aime ou non, est indubitablement « oui » ! C'est d'autant plus « oui » que la Cour le dit et que le comité de monitoring dans lequel siègent certains représentants du MR, le confirme. Le premier-ministre l'a également déclaré lors de la dernière conférence interministérielle budget-finance. Dès lors, il n'accepte pas « le moins pire » est confirme que c'est le choix de la rigueur qui a été fait et pas celui de l'austérité.

Il confronte Mme Bertieaux à ses propres paradoxes et lui demande d'être cohérente car on ne peut pas dire « vous n'êtes pas assez volontariste en terme d'économies, il faut des licenciements » puisque l'essentiel des dépenses de la Fédération sont des dépenses de personnel et venir ajouter ensuite, qu' « il faut investir plus, investir mieux ». Dans son discours éternellement schizophrénique, au Fédéral, le MR est le plus grand demandeur de contributions supplémentaires des Communautés et Régions. Une fois pour toutes, il souhaiterait avoir un discours sérieux et responsable quand le MR aura fait son choix car, à ce jour, les discours varient que l'on soit au Fédéral, à la Communauté et à la Région, dans la majorité ou dans l'opposition.

Ensuite, il revient sur le propos de Mme Bertieaux concernant la hausse de la dette d'1,4 milliard d'euros. Il acte que c'est la conséquence de l'endettement souscrit pour couvrir les besoins de financement.

M. le ministre souligne que l'ensemble des Entités publiques du pays ont vu leur dette augmenter dont celle du Fédéral qui est passée de 309 à 361 milliards d'euros. Il estime donc Mme Ber-

tieaux devrait « flinguer » le Fédéral car les proportions sont sans commune mesure.

Par ailleurs, il rappelle que ce n'est qu'une période provisoire puisqu'en 2015, il faut arriver à l'équilibre et ensuite, rentrer dans un modèle vertueux qui nécessitera encore des efforts. Il n'y a rien d'euphorique, il y a seulement la satisfaction d'être au rendez-vous de l'exigence fédérale et de l'Union européenne.

L'évolution de la dette est à 97,6 à taux fixe, avec une maturité de pratiquement sept ans. C'est supérieur à la maturité fédérale.

Pour le ministre, la Fédération est bel et bien dans le sac à dos du Fédéral.

En ce qui concerne l'encours des engagements, le ministre insiste sur son caractère dérisoire en Fédération. Dans la mesure où il y a essentiellement des dépenses de traitements, elles sont payées quasiment en temps réel. Le seul encours est lié à des projets de culture, de bâtiments scolaires ou de sport.

Il attire l'attention des commissaires sur un élément neuf qui a changé. Auparavant, l'Inspection des Finances ne demandait que l'engagement à concurrence de l'ordonnancement mais aujourd'hui, elle demande l'engagement de la totalité des montants. C'est ce qui explique le différentiel. En conséquence, s'il y avait eu un renoncement à ces investissements, l'encours des engagements eut été amélioré.

Il relève d'ailleurs que l'année dernière, Mme Bertieaux l'avait félicité car il réinvestissait dans le sport et aujourd'hui, c'est devenu un reproche.

Concernant les propos de Mme Bertieaux quant au doublement des moyens grâce au refinancement, le ministre répond que pour 2011, il s'agit de 689 millions d'euros sur 9 milliards d'euros. Ce n'est pas cela doubler les montants.

A propos du cadastre des bâtiments scolaires, M. le ministre rappelle que la Fédération n'est propriétaire que d'une petite partie. L'enseignement libre, les communes et provinces sont propriétaires de leurs bâtiments. Ce n'est pas aussi simple que cela que d'organiser un cadastre tel que le souhaite Mme Bertieaux. Il a une certitude : on a besoin d'établissements et on y travaille, notamment avec la Wallonie

En réponse à M. Crucke, il précise que c'est une tâche extrêmement difficile que de rajouter à l'excès, ça devient alors insignifiant. Il entend bien que si le député était à sa place, on serait plus vite à l'équilibre, avec des licenciements de personnel, mais ce n'est pas le choix du gouvernement de

casser l'outil.

Il poursuit en évoquant les propos de M. Crucke. Il note qu'aujourd'hui, le gouvernement se trouve dans une quantité de groupes techniques qui ne concernent pas la Fédération mais la Wallonie. Il cite le montant de 250 millions d'euros en ajoutant qu'il y avait des créances réversibles de 156 millions d'euros rien que pour la Wallonie. Ces arguments sont d'autant plus forts que ceux-là sont scellés par des décisions du comité de concertation, ce qui n'est pas le cas de la revendication du Fédéral.

Pour les transferts de compétences, le ministre confirme qu'on a commencé les budgets en septembre 2011 avec une progression annoncée à 1,6 %. Ensuite, c'est en février 2012 que le Fédéral a annoncé recourir à -0,1 %. La Fédération a donc fait exactement la même chose que le Fédéral.

Ce que le MR a accepté ailleurs, il le refuse ici. Le ministre stipule qu'on a perdu 1,7 % en six mois, sans rien faire et que de février à juin, on évoque un +0,5 ou +0,6 €. M. le ministre ne comprend pas l'attitude de M. Crucke dans la mesure où on est occupé à jouer au yo-yo sur quelques mois et M. Crucke demande quels seront les choix en 2015.

M. le ministre se dit incapable de le faire quand on voit de telles évolutions dans les taux de croissance et dans l'indexation. D'ailleurs, le Bureau du Plan ou la Banque Nationale font régulièrement des adaptations.

Considérant les crédits légaux, le ministre énonce ce que la Cour dit, à savoir qu'il y aura des dépassements de traitements pour 14,3 millions d'euros.

Cependant, la provision index de 42 millions n'a pas été reventilée. Si le gouvernement avait eu le temps d'utiliser la provision index et la renvoyer sur les allocations de base de traitements, il n'y aurait pas eu de dépassement de crédits légaux. Cela laisse une marge positive que l'on retrouve dans la sous-consommation de crédits qui a augmenté.

La remarque est donc académique, fondée mais elle n'a aucune conséquence sur le plan budgétaire.

Abordant le litige avec le FOREM, le ministre tient à préciser que de multiples réunions du comité d'accompagnement ont eu lieu et qu'il y a eu toute une analyse contradictoire des deux parties à la cause. En date du 23 septembre, ce comité d'accompagnement a écrit à M. le ministre que le FOREM avait raison. Le ministre n'a donc pas fait de choix et il se réjouit de mettre fin à ce litige.

A propos de la base légale, le ministre ne connaît pas de plainte qui ait été introduite et maintient, très modestement, que lorsque la Cour parle de loi spéciale, ce sont des moyens financiers liés à des transferts de compétences. Il n'y a pas de transfert de compétences ici et dans les lois spéciales, il n'est nullement précisé que l'on interdisait à une Entité d'en financer une autre. Du reste, cela a déjà été pratiqué sous différentes facettes dans le passé; ce n'est pas nouveau.

Au-delà de la remarque, à la question de savoir si cela est préjudiciable que l'on soit dans une transfusion réversible, le ministre répond par la négative.

Par contre, lorsqu'on commet une erreur, par exemple sur les abonnements scolaires, le ministre le reconnaît et, au premier exercice où l'on a l'occasion de corriger le tir, on le fait en concertation avec la Région bruxelloise et la Cocof. Cela a d'ailleurs été sans conséquence aucune pour les enfants.

Pour ce qui est des honoraires d'avocats, le ministre se demande s'il faut arrêter de se défendre pour réduire les dépenses. Dans certains litiges, la Fédération Wallonie-Bruxelles gagne et elle n'est pas responsable des lenteurs de procédures. Lorsque celle-ci est condamnée, il faut alors trouver une méthode d'apurement.

Il faut tout de même être conscient que ces procès ont lieu à l'intérieur de la Fédération et pas avec des tiers extérieurs qui ne seraient pas subventionnés.

En ce qui concerne les services à gestion séparée de l'enseignement, le ministre comprend la remarque de la Cour, mais c'est indubitable que les services et le comité de direction de la Fédération ont entamé un travail, qui n'avait jamais été fait par le passé, de regroupement et de connaissance des montants. Cela prend du temps car il y a 630 comptes dont il faut vérifier l'état. C'est un travail utile, nécessaire et indispensable qui va améliorer le regroupement économique.

En réponse à M. Noiret qui a, à juste titre, resitué le berceau des difficultés en 2009, le ministre rappelle qu'on ne peut travailler que sur les dépenses puisque sur les recettes, c'est impossible. A moins d'être brutal, mais cela, c'est de l'austérité et le gouvernement n'en veut pas.

Par contre, le gouvernement veut être dans une rigueur responsable, c'est-à-dire, atteindre le retour à l'équilibre sans casser les politiques nécessaires.

S'il comprend la remarque de M. Noiret sur

« qu'est-ce qui est un peu mieux que l'objectif ? », il lui précise qu'on a parfois des mauvaises surprises telles que, du côté wallon, le Holding pour 207 millions d'euros, Ethias et Dexia.

Le gouvernement est intervenu à la demande du Fédéral pour un milliard d'euros et pourtant, cela n'affecte pas le résultat final. Il faut toujours améliorer un peu l'objectif pour l'une ou l'autre déconvenue ou requalification.

A Mme Goffinet qui dit que cette crise perdure, le ministre confirme qu'elle a raison même s'il y a des mouvements de croissance qui sont à géométrie variable. Dès lors, il faudra être extrêmement attentif pour passer, l'année prochaine, d'un solde de financement de 461 millions d'euros à 338 millions d'euros.

En l'état, il n'y a aucun dérapage.

M. le ministre remercie M. Onkelinx qui a synthétisé le propos en disant que le Gouvernement a gardé le cap.

A M. Miller qui s'est exprimé sur les investissements socialement responsables, le ministre attire son attention sur la situation actuelle.

Pour le moment, à part sur les billets de trésorerie que l'on ne prête qu'à des organismes publics belges francophones à maximum un mois, il n'y a pas vraiment de moyens d'investir dans des fonds puisque la Fédération est elle-même en déficit.

La question mérite d'être posée mais, au moment où on court vers le retour à l'équilibre, M. le ministre ne pense pas que l'heure soit vraiment aux placements.

### Répliques

Le **représentant de la Cour** réitère la disponibilité de la Cour pour répondre à des éclaircissements de la part des parlementaires.

**Mme Bertieaux** souhaite faire deux interventions. La première, pour fait personnel et la seconde sera sa réplique.

S'agissant de la première, elle précise qu'elle dit des choses et tente d'être rigoureuse mais elle n'accepte pas que l'on invente des choses qu'elle n'a pas dites, que l'on tienne des propos mensongers par rapport à elle-même ou à son parti.

Elle ne peut laisser dire deux choses dites par le ministre. La première, c'est que le MR a demandé des licenciements. Jamais, dans aucun débat, ce mot n'a été prononcé par un membre du MR.

Il a été demandé, depuis le début de la législature – puisque les choses étaient si difficiles –

une prudence dans l'engagement de nouveau personnel. Or, elle constate, depuis le début de la législature, une augmentation – notamment du personnel de l'administration – alors que M. Eerdeken (qui avait la gestion de l'administration) disait déjà en 2005 que l'augmentation avait été trop forte ces derniers temps et qu'il fallait réduire. Le MR a simplement demandé une prudence dans les recrutements et cela n'a rien à voir avec le mot prononcé.

Par ailleurs, elle n'a jamais dit que les dépenses n'étaient pas suffisantes. Ce qu'elle a voulu vous dire, c'est que les engagements qui ont été pris pour certains investissements – notamment les bâtiments scolaires – n'ont pas été tenus. C'est autre chose et c'était relatif aux bâtiments scolaires.

Par rapport à sa réplique, elle prend acte que le MR a énervé le ministre et elle peut le concevoir mais elle trouve dommage que la mauvaise foi du ministre croît à la mesure de son énervement.

Elle considère que si le ministre a voulu dire que la Fédération n'est pas dans l'état de la Grèce et que l'on devrait s'en réjouir, elle estime que cela va de soi et que c'est le moins que l'on puisse espérer.

Quant à l'arrivée en 2009, « l'Olivier » et les pertes de recettes de 1,2 milliard d'euros, Mme Bertieaux souligne le fait que tous les mois précédents avaient donné, centaine de millions par centaine de millions d'euros, tous les chiffres annonciateurs.

Le MR avait demandé au prédécesseur de M. Antoine un ajustement dès les premiers chiffres tombés au mois de février. Les chiffres étaient connus. Le ministre actuel a dramatisé, théâtralisé son entrée en fonction mais il était averti. A son estime, cette perte ne lui est pas tombée au mois de juillet.

Au Fédéral, le MR est d'accord avec la trajectoire mais là, on est dans une approche « macro ». en Fédération, on est devant une analyse affinée, beaucoup plus « micro » mais qui donne des pistes intéressantes

La responsabilité ici, c'est d'allumer tous les indicateurs de ce qui ne fonctionne pas et au ministre de ne pas s'énerver mais d'en prendre compte.

Enfin, concernant la base légale, elle prend acte qu'il n'en faut pas pour le ministre mais, à partir du moment où la Cour des comptes pose la question, elle ne comprend pas que cela soit balayé d'un revers de la main. Elle pense qu'il faudrait, au minimum, un accord de coopération et

que l'on vote un décret portant un accord de coopération quand on fait des transferts comme cela. Elle estime que l'honnêteté intellectuelle consiste à accepter d'entamer la réflexion, dès lors qu'une telle remarque est faite.

M. Crucke espère convaincre la majorité qu'il ne faut pas forcément suivre ce qui est dit par le ministre.

A cet égard, il souligne que M. Noiret a très justement rappelé au ministre que l'on a aucune marge sur les entrées et c'est donc une raison de plus pour travailler sur les sorties puisqu'il sait qu'il est totalement dépendant dans les recettes. M. Crucke résume son propos en ajoutant qu'après la pluie vient l'inondation.

Le commissaire souhaite un devoir de mémoire. Il y a un accord gouvernemental à respecter. Le respect de cet accord ne doit pas aveugler le ministre au point de ne pas tenir compte de tout ce qui s'est passé depuis qu'il l'a signé. Il doit, à un moment donné, schématiquement, mentalement, dire « oui, les circonstances ont changé, il faut en tenir compte ». M. Crucke considère qu'il vaut mieux être schizophrène dans certaines circonstances que de prôner l'obscurantisme. Il y a, selon lui, des réalités et le ministre refuse de les reconnaître.

Sur le FOREM, M. Crucke a bien entendu la réponse du ministre mais il souhaiterait que celui-ci soit plus clair dans ses propos. Il craint que parfois, le ministre ne se laisse aller dans certains jeux qui l'empêchent de se contrôler.

Le ministre doit rester lui-même surtout quand il s'agit des comptes de la Fédération, ne pas prendre des échelles qui n'existent pas et parfois, savoir écouter l'opposition. Il conclut en demandant au ministre de revenir rapidement les pieds sur terre.


A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du présent rapport.

Le Rapporteur,                      Le Président,


B. TRACHTE                      R. MILLER


## EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

---




Cour des comptes






# Préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011

Présentation du rapport adopté par la Chambre française  
de la Cour des comptes, le 31 mai 2011

- 
- **Rapport divisé en deux parties :**
    - Résultats généraux
      - résultats budgétaires
      - résultats financiers
      - évolution de la dette
      - ...
    - Commentaires sur les recettes et les dépenses
  - **Présentation centrée sur la 1<sup>ère</sup> partie**  
(remarques sur programmes présentées dans les commissions spécialisées)



Première partie  
**RÉSULTATS GÉNÉRAUX**

# 1. Résultats selon l'optique budgétaire

## 1.1 Recettes (hors section particulière)

RECETTES	2011		2010	
	Prévisions	Réalisations		Taux
<b>RECETTES GENERALES (1)</b>	<b>8.729.472</b>	<b>8.719.219</b>	<b>99,9%</b>	<b>7.930.160</b>
<b>1. Recettes institutionnelles</b>	<b>8.568.507</b>	<b>8.565.478</b>	<b>100,0%</b>	<b>7.803.702</b>
Impôts partagés	8.188.480	8.188.481	100,0%	7.440.873
Intervention pour les étudiants étrangers	71.237	68.207	95,7%	68.207
Dotation compensatoire	308.790	308.790	100,0%	294.192
Correction définitive de la dotation RW et Cocof	0	0	-	430
<b>2. Recettes diverses</b>	<b>160.965</b>	<b>153.741</b>	<b>95,5%</b>	<b>126.457</b>
<b>RECETTES AFFECTEES (2)</b>	<b>90.338</b>	<b>69.119</b>	<b>76,5%</b>	<b>99.787</b>
<b>1. Fonds A et B</b>	<b>52.587</b>	<b>32.360</b>	<b>61,5%</b>	<b>61.381</b>
<b>2. Fonds C</b>	<b>37.751</b>	<b>36.758</b>	<b>97,4%</b>	<b>38.405</b>
<b>RECETTES COURANTES ET DE CAPITAL (3) = (1) + (2)</b>	<b>8.819.810</b>	<b>8.788.337</b>	<b>99,6%</b>	<b>8.029.947</b>

- Transferts de l'Etat = Prévisions (sauf étudiants étrangers)
- Recettes diverses < Prévisions
- Recettes 2011 > Recettes 2010 (+ 758,4 M€)

1. Résultats selon l'optique budgétaire  
 1.2 Dépenses (hors section particulière)  
 1.2.1 Aperçu général

MOYENS D'ACTION	2011		2010	
	Crédits	Exécutions	Taux	Exécutions
Crédits non dissociés	9.058.921	8.964.581	99,0%	8.612.803
Crédits dissociés	104.878	102.127	97,4%	79.601
Crédits variables *	156.858	90.622	57,8%	93.565
Fonds A et B	89.529	65.187	72,8%	54.889
Fonds C	67.329	25.435	37,8%	38.675
<b>TOTAL</b>	<b>9.320.657</b>	<b>9.157.330</b>	<b>98,2%</b>	<b>8.785.969</b>

MOYENS DE PAIEMENT	2011		2010	
	Crédits	Exécutions	Taux	Exécutions
Crédits non dissociés	9.210.349	8.944.931	97,1%	8.618.854
dont crédits reportés	151.428	140.870	93,0%	157.479
Crédits dissociés	63.515	56.277	88,6%	58.170
Crédits variables	172.159	86.723	50,4%	86.562
Fonds A et B	104.830	61.288	58,5%	47.887
Fonds C	67.329	25.435	37,8%	38.675
<b>TOTAL</b>	<b>9.446.023</b>	<b>9.087.931</b>	<b>96,2%</b>	<b>8.763.586</b>

Dépenses 2011 > Dépenses 2010

+371,4 M€ pour les MA  $\longleftrightarrow$  +324,3 M€ pour les MP

1. Résultats selon l'optique budgétaire  
 1.2 Dépenses (hors section particulière)  
 1.2.3 Crédits reportés

Chapitres budgétaires	Crédits reportés	Encours	Ordonnancements	Taux	Crédits à annuler
I. Services généraux	38.885	28.343	25.691	90,6%	13.195
II. Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport	65.285	63.720	60.744	95,3%	4.541
III. Éducation, Recherche et Formation	120.652	59.101	54.172	91,7%	66.480
IV. Dette publique de la Communauté française	19.451	264	263	99,7%	19.188
V. Dotations à la Région wallonne et à la Commission communautaire française	0	0	0	-	0
<b>TOTAUX</b>	<b>244.273</b>	<b>151.428</b>	<b>140.870</b>	<b>93,0%</b>	<b>103.403</b>

- Taux d'utilisation similaire aux années précédentes
  - Encours reporté sur 2012 : 160,5 M€
- ↙ effet positif sur résultat budgétaire

1. Résultats selon l'optique budgétaire  
 1.2 Dépenses (hors section particulière)  
 1.2.4 Dépassements de crédits légaux

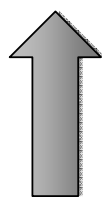
Divisions organiques		Montants des dépassements	
40	Services communs, affaires générales, recherche en éducation, pilotage de l'enseignement (Interréseaux) et orientation - Relations internationales	E	154
		O	154
48	Centres PMS	E	522
		O	522
50	Affaires pédagogiques et pilotage de l'enseignement de la Communauté française	E	79
		O	79
51	Enseignement préscolaire et primaire	E	1.543
		O	1.543
52	Enseignement secondaire	E	9.340
		O	9.340
56	Enseignement de promotion sociale	E	26
		O	26
57	Enseignement artistique	E	2.664
		O	2.664
<b>TOTAUX</b>		<b>E</b>	<b>14.329</b>
		<b>O</b>	<b>14.329</b>

Dépassements en engagement et ordonnancement = 14,3 M€  

 Uniquement sur AB traitements de l'Enseignement

- 
1. Résultats selon l'optique budgétaire
    - 1.3 Crédits variables
      - 1.3.1 Suppression de fonds budgétaires

- **Recommandations récurrentes de la Cour de procéder à un assainissement des fonds budgétaires**



**Suppression de 16 fonds budgétaires**

- **Opérations de régularisation :**

[	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 14,7 M€ de recettes générales (dépenses des fonds budgétaires)</li> <li>➤ 3,0 M€ de dépenses (recettes des fonds budgétaires)</li> </ul>
---	---

1. Résultats selon l'optique budgétaire  
 1.3 Crédits variables  
 1.3.2 Fonds A et B

Chapitres budgétaires	Soldes au 01.01.2011	Recettes de l'année	Annulations engagements antérieurs	Crédits disponibles	Exécutions	Soldes au 31.12.2011
<b>I. Services généraux</b>	<b>E*</b>					
	<b>O**</b>					
	-1.600	3.479	0	1.879	1.132	747
	-1.519			1.961	1.072	889
<b>II. Santé, Affaires sociales, Culture, Audiovisuel et Sport</b>	<b>E</b>	12.354		38.242	23.975	14.266
	<b>O</b>	24.248	-3.827	46.309	22.419	23.889
<b>III. Education, Recherche et Formation</b>	<b>E</b>	42.496		49.408	40.079	9.329
	<b>O</b>	49.740	-92	56.561	37.797	18.764
<b>TOTAUX</b>	<b>E</b>	<b>53.250</b>		<b>89.529</b>	<b>65.187</b>	<b>24.342</b>
	<b>O</b>	<b>72.470</b>	<b>-3.919</b>	<b>104.830</b>	<b>61.288</b>	<b>43.542</b>

- Hors fonds régularisés :
  - Recettes : -37,7%
  - Dépenses : +15,9% en eng. et +27,5% en ord.
- Soldes en baisse (-28,9 M€ en eng. et -30,9 M€ en ord.)

1. Résultats selon l'optique budgétaire  
 1.3 Crédits variables  
 1.3.3 Fonds C

Chapitres budgétaires	Solde au 01.01.2011	Recettes de l'année	Disponible	Exécutions de l'année	Solde au 31.12.2011
<b>I. Services généraux</b>	12.104	24.524	36.628	15.740	20.888
<b>II. Culture et Affaires sociales</b>	15.999	12.097	28.096	9.651	18.445
<b>III Education, Recherche et Formation</b>	2.468	138	2.605	44	2.561
<b>TOTAUX</b>	<b>30.571</b>	<b>36.758</b>	<b>67.329</b>	<b>25.435</b>	<b>41.894</b>

- Caractéristique des fonds C : opérations effectuées par comptable du fonds (et non par comptable centralisateur)
- Contrairement au passé, pas de compte en retard
- Recettes et dépenses en baisse  
 mais solde global augmente de 11,3M€

# 1. Résultats selon l'optique budgétaire

## 1.4 Section particulière

	Soldes au 01.01.2011	Recettes de l'année	Annulations visas antérieures	Disponible	Exécutions	Soldes au 31.12.2011
<b>66.48</b> <i>Fonds pour la qualification agricole et l'éducation sociale et économique</i>	E -1.821 O -1.821	1.821		0	0	0
<b>66.49</b> <i>Fonds pour l'exécution de l'arrêté royal n° 25 du 24 mars 1982 créant un programme de promotion de l'emploi dans le secteur non marchand</i>	E -1.103 O -1.103	1.103		0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>E -2.924 O -2.924</b>	<b>2.924</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- Procédure d'assainissement similaire aux fonds budgétaires
- Suppression de la section particulière fin 2011
- Opérations de régularisation :

↳ 2,9 M€ de dépenses (recettes pour la SP)

# 1. Résultats selon l'optique budgétaire

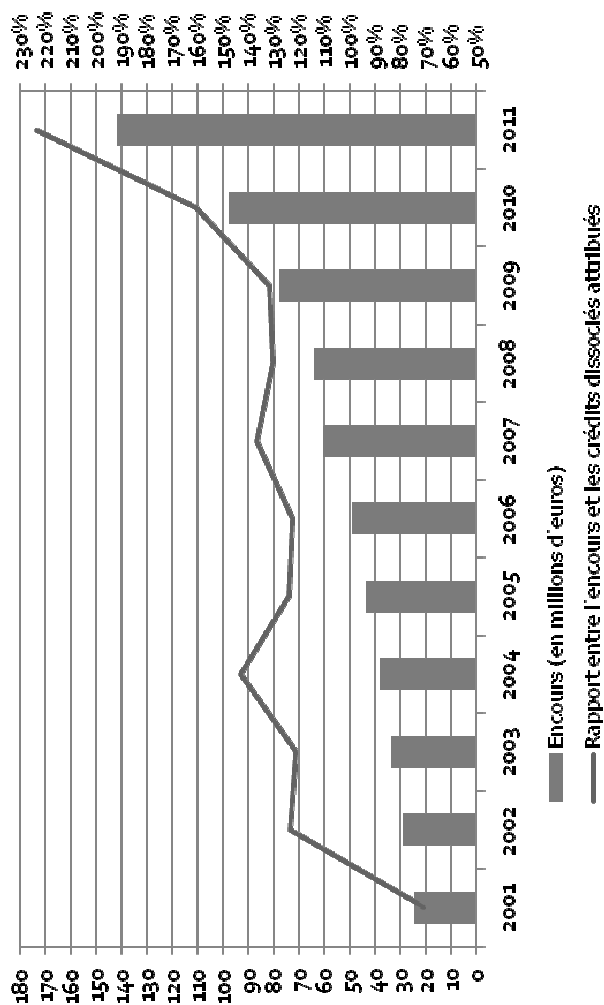
## 1.5 Encours des engagements

Type de crédits	Encours au 01.01.11	Engage- ments	Ordonnan- cements	Annulations visas antérieurs	Encours au 31.12.11
<b>Crédits dissociés</b>	97.380	102.127	56.277	-1.327	141.904
<b>Crédits variables</b>	19.220	66.091	62.192	-3.919	19.200
<b>Section particulière</b>	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>116.600</b>	<b>168.218</b>	<b>118.469</b>	<b>-5.246</b>	<b>161.103</b>

Forte augmentation de l'encours global : +44,5 M€

## 1. Résultats selon l'optique budgétaire

### 1.5 Encours des engagements



- Forte augmentation de l'encours des crédits dissociés :
  - +44,5 M€ par rapport à 2010
  - +117,6 M€ par rapport à 2001
- Encours = 223,4% des CDO

# 1. Résultats selon l'optique budgétaire

## 1.6 Résultats de l'exécution du budget

Budget 2011	Recettes		Dépenses		Solde budgétaire
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	
Recettes fiscales et générales / Dépenses sur crédits dissociés et non dissociés <sup>(1)</sup>	8.729.472	8.719.219	9.122.436	9.001.208	-281.989
Fonds organiques	90.338	69.119	106.375	86.723	-17.604
Fonds A et B	52.587	32.360	68.627	61.288	-28.928
Fonds C	37.751	36.758	37.748	25.435	11.323
<b>Sous total</b>	<b>8.819.810</b>	<b>8.788.337</b>	<b>9.228.811</b>	<b>9.087.931</b>	<b>-299.594</b>
Section particulière	2.924	2.924	0	0	2.924
<b>Total</b>	<b>8.822.734</b>	<b>8.791.261</b>	<b>9.228.811</b>	<b>9.087.931</b>	<b>-296.670</b>

Solde budgétaire 2011 = - 296,7 M€

[ > solde budgétaire 2010 (- 733,6 M€)  
> solde budgétaire ex ante (- 406,1 M€)

# 1. Résultats selon l'optique budgétaire

## 1.6 Résultats de l'exécution du budget

	Crédits inscrits au budget	Ordonnements effectués	Inexécutions
Crédits non dissociés	9.058.921	8.804.062	
Crédits d'ordonnement	63.515	56.277	
Crédits reportés	-	140.870	
Crédits variables	106.375	86.723	
Section particulière	0	0	
<b>Budget général des dépenses (1)</b>	<b>9.228.811</b>	<b>9.087.931</b>	<b>140.880</b>
	Prévisions	Réalisations	Surestimations
Recettes générales	8.729.472	8.719.219	
Recettes affectées	90.338	69.119	
Section particulière	2.924	2.924	
<b>Budget des voies et moyens (2)</b>	<b>8.822.734</b>	<b>8.791.261</b>	<b>31.473</b>
<b>Total (3 = 1 - 2)</b>			<b>109.407</b>

Inexécutions budgétaires 2011 = 109,4 M€  
 > inexécution *ex ante* (63,0 M€)

- 1. Résultats selon l'optique budgétaire
- 1.7 Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs
- 1.7.1 Fixation de la norme

- Méthodologie SEC (accord du 21 mars 2002)  
    ↑  
    [ Respect des objectifs au niveau du regroupement économique (RE) ]

- Comité de concertation du 3 février 2010 :

- [ Accord de coopération 2011-2012 non approuvé  
    Objectif 2011 de la CF : - 548,0 M€ ]

- Transfert de normes de 220,0 M€ vers Région wallonne

- ↑ Objectif 2011 de la CF = - 328,0 M€


- 1. Résultats selon l'optique budgétaire
- 1.7 Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs
- 1.7.3 Evaluation du solde de financement *ex post*

- Solde budgétaire : - 296,7 M€
- Solde brut du RE\* : - 273,8 M€

• A noter : amélioration de la qualité des données du RE :

- Inclusion des fonds C, de neuf SGS et des OIP (sauf CHU) sur base des résultats réels de 2011
- Autres institutions consolidées sur base de dépenses = dotations

\* source : MCF

- 
1. Résultats selon l'optique budgétaire
  - 1.7 Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs
  - 1.7.3 Evaluation du solde de financement *ex post*

### Corrections de passage au solde de financement SEC

• Amortissements :	+ 7,8 M€
• Corrections OCPP :	- 0,1 M€
• Rémunérations de décembre :	+ 7,1 M€
• Institutions consolidées :	+ 10,1 M€

1. Résultats selon l'optique budgétaire
- 1.7 Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs
- 1.7.3 Evaluation du solde de financement *ex post*

### Corrections de passage au solde de financement SEC (institutions consolidées)

	Solde budgétaire 2011
PCF <sup>(a)</sup>	-
Institutions scientifiques <sup>(a)</sup>	-
Centre hospitalier universitaire de Liège <sup>(a)</sup>	-
Agence FSE <sup>(a)</sup>	-
AEF <sup>(a)</sup>	-
Autres organismes <sup>(a)</sup>	-
Institutions universitaires <sup>(a)</sup>	-
Service francophone des métiers et des qualifications	129
SGS de l'Enseignement <sup>(b)</sup>	13.014
RTBF <sup>(c)</sup>	-2.998
<b>Total</b>	<b>10.144</b>

<sup>(a)</sup> Indisponible à la clôture du rapport

<sup>(b)</sup> Voir point 4 de la 2<sup>ème</sup> partie pour davantage de détails

<sup>(c)</sup> Extrapolation réalisée par la Cellule d'information financière de la Communauté française

1. Résultats selon l'optique budgétaire
- 1.7 Evaluation des résultats budgétaires par rapport aux objectifs
- 1.7.3 Evaluation du solde de financement *ex post*

Evaluation du solde de financement provisoire :

<b>Budget RE</b>	
Recettes budgétaires RE	8.799,5
Dépenses budgétaires RE (ordonnancements)	9.073,3
Correction du RE	-0,3
<b>Solde budgétaire RE</b>	<b>-274,1</b>
<b>Corrections SEC</b>	
Amortissements des opérations de leasing immobilier	7,7
Corrections OCPP	-0,1
Solde budgétaire des institutions du périmètre	10,1
PFA et traitements de décembre imputés en janvier	7,1
<b>Solde de financement SEC</b>	<b>-249,1</b>
Objectif SEC	-328,0
<b>Écart par rapport à la norme</b>	<b>78,9</b>

(en millions d'euros)

Objectif 2011 de la CF semble atteint

## 2. Résultats selon l'optique financière

### 2.1 Trésorerie

#### 2.1.2 Situation et évolution de la trésorerie

#### Evaluation de l'état global (ou solde consolidé de trésorerie)

- Etat global (630 comptes financiers) : + 11,2 M€
- [
- *Trésorerie communautaire au sens strict* : - 25,0 M€
  - *Avoirs de tiers* : + 36,2 M€

	Soldes au 31.12.2010	Soldes au 31.12.2011	Variation
Fonds appartenant à la Communauté	-32.895	-25.027	7.868
Comptable centralisateur	-170.217	-166.595	3.622
Comptable du contentieux	4.574	3.627	-948
Comptable des fonds en souffrance	447	581	134
Comptes extraordinaires	8.585	6.016	-2.569
Services à gestion séparée	91.935	87.452	-4.483
Universités	1.066	1.960	894
Fonds C	30.684	41.902	11.217
Autres comptes	30	30	0
ETNIC	6.462	8.774	2.312
Cotisations sociales et fiscales	2.531	27.411	24.880
<b>Etat global</b>	<b>-23.903</b>	<b>11.158</b>	<b>35.061</b>

2. Résultats selon l'optique financière
- 2.1 Trésorerie
- 2.1.2 Situation et évolution de la trésorerie

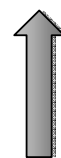
Evaluation de la situation réelle de la trésorerie

	2007	2008	2009	2010	2011
Solde de caisse (état global)	-23,1	5,2	47,0	-23,9	11,2
Papier commercial en cours	29,8	88,2	0,0	0,0	29,9
Placements en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Solde réel de trésorerie</b>	<b>-52,9</b>	<b>-83,0</b>	<b>47,0</b>	<b>-23,9</b>	<b>-18,7</b>



Amélioration de 5,2 M€ en 2011

Mais trésorerie hors fusion des SGS Enseignement = 200,9 M€

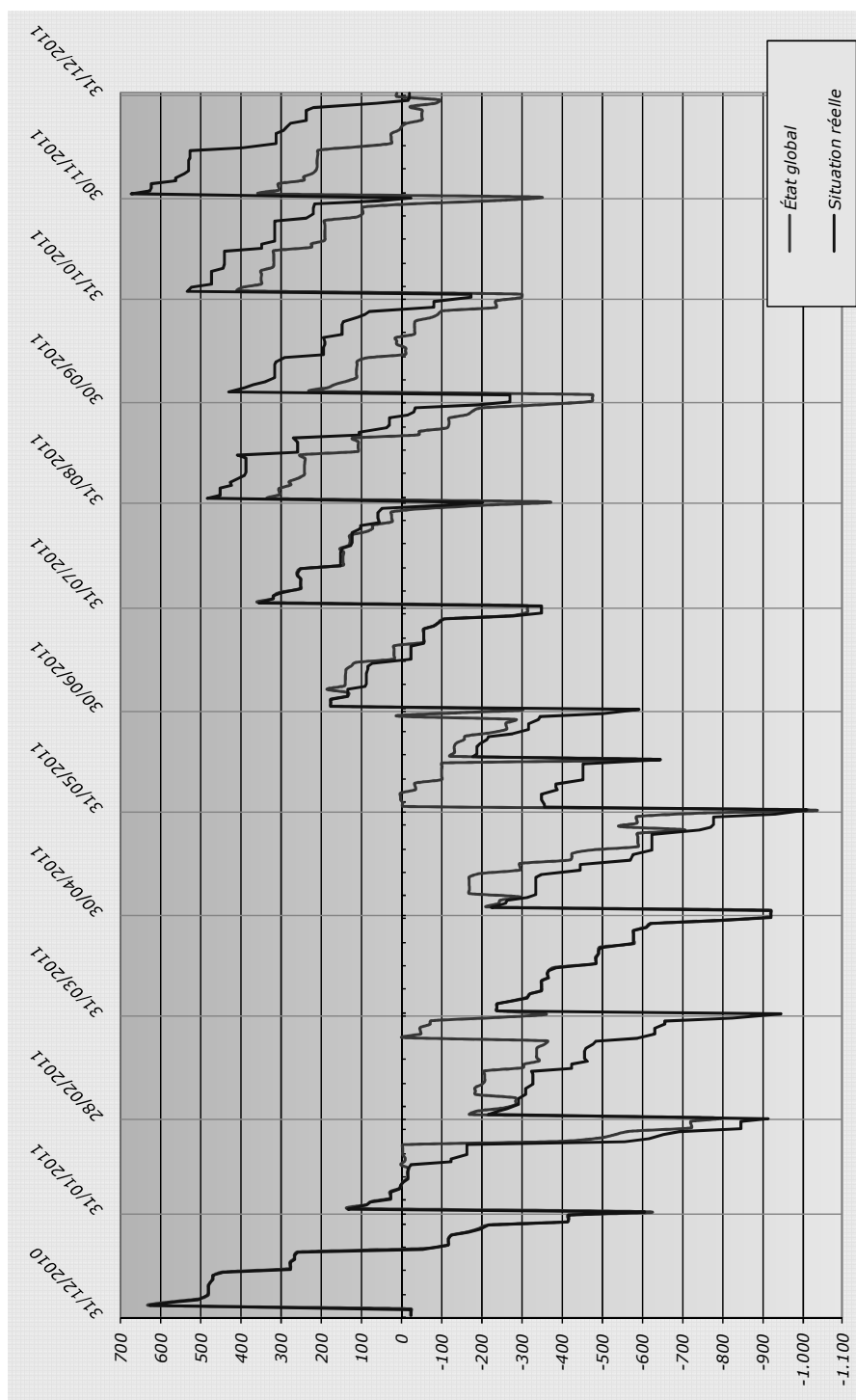


Recommandation d'intégrer cette trésorerie dans fusion

## 2. Résultats selon l'optique financière

### 2.1 Trésorerie

#### 2.1.3 Gestion de la trésorerie



## 2. Résultats selon l'optique financière

### 2.2 Résultats financiers ex post

<b>Recettes encaissées</b>	<b>(1)</b>	<b>8.788.337</b>
<b>Dépenses décaissées</b>	<b>(2)</b>	<b>9.068.867</b>
<b>Solde des opérations budgétaires</b>	<b>(3) = (1) - (2)</b>	<b>- 280.529</b>
Solde des opérations de trésorerie	(4)	315.590
<b>Résultat financier</b>	<b>(5) = (3) + (4)</b>	<b>35.061</b>

Résultat budgétaire (-296,7 M€) très différent du résultat financier (+35,1 M€) pour deux raisons :

- Différentiel de report de paiement d'ordonnances (16,1 M€)
- Solde des opérations de trésorerie lié à l'importance des emprunts contractés (751,5 M€)

### 3. Concordance entre le résultat budgétaire et le résultat financier

<b>Solde budgétaire</b>	<b>(1)</b>	<b>- 296.670</b>
Report de paiement d'ordonnances	(2)	16.140
Solde des opérations de trésorerie	(3)	315.590
<b>Solde à financer</b>	<b>(4)=(1)+(2)+(3)</b>	<b>35.061</b>
Solde de caisse au 31.12.2010		-23.903
Solde de caisse au 31.12.2011		11.158
<b>Variation du solde de caisse</b>		<b>35.061</b>

## 4. Dette communautaire

Type de dette	2010	2011
<b>Dette à long terme</b>	<b>4.182.231</b>	<b>4.440.582</b>
<i>Dette directe</i>	3.930.298	4.272.385
<i>Dette universitaire</i>	174.232	98.244
<i>Contrats de promotion</i>	77.256	69.953
<i>Emprunts - Hall des sports à Jambes</i>	445	0
<b>Dette à court terme</b>	<b>23.901</b>	<b>18.734</b>
<i>Papier commercial à court terme</i>	0	29.892
<i>Solde débiteur du compte courant</i>	23.901	-11.158
<b>Dette détenue par le Fonds Écureuil</b>	<b>-81.745</b>	<b>-82.983</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4.124.387</b>	<b>4.376.333</b>



- Dette à long terme a augmenté de 258,4 M€
- Dette à court terme a diminué de 5,2 M€



Deuxième partie  
**COMMENTAIRE SUR LES  
RECETTES ET LES DÉPENSES**

1. Recettes générales  
 1.1 Moyens transférés par l'Etat

Moyens transférés par l'Etat en 2011

• Dotation compensatoire RRTV	308,8 M€
• Part attribuée de l'IPP	2.171,6 M€
• Part attribuée de la TVA	6.016,9 M€
• Financement étudiants étrangers	68,2 M€
<b>• Total</b>	<b>8.565,5 M€</b>

Montants perçus en 2011


[ = estimations budgétaires (sauf étudiants étrangers)  
 > montants perçus en 2010 (7.803,7 M€)

- 1. Recettes générales
- 1.1 Moyens transférés par l'Etat

Moyens transférés par l'Etat (hors étudiants étrangers)  
= 8.377,4 M€ pour l'année 2011

- Paramètres du Budget économique du 10 février 2012 :
  - Inflation 2011 : + 3,53 %
  - PIB 2011 : + 1,9 %
- Coefficient de dénatalité 2011 = 1,0415
- Répartition des élèves : 43,32 % pour la CF

Moyens définitifs pour l'année 2011 = 8.464,8 M€  
↑  
Complément de 87,5 M€ en 2012

- 
1. Recettes générales
  - 1.2 Recettes diverses

- Montants perçus en 2011 = 139,1 M€  
[ < estimations budgétaires (140,3 M€)  
] > montants perçus en 2010 (134,7 M€)
  - Principale augmentation concerne interventions régionales pour emplois cofinancés (+6,5 M€)
  - Principale diminution concerne remboursements de rémunérations (-3,3 M€)
- Baisse de l'encours des droits constatés (-4,2 M€)
- Encours de + 5 ans = 30,0% de l'Encours total



2. Dépenses  
2.5 Dotations à la RW et à la COCOF

- Dotations versées en vertu du décret II du 19 juillet 1993

- Dotations 2011 :
  - 328,2 M€ pour RW et 96,9 M€ pour COCOF
  - Décompte 2011 (à payer en 2012) : 5,7 M€ au total

- Dotations complémentaires

- Pas de base légale suffisante
  - 42,3 M€ pour RW et 12,5 M€ pour COCOF

- 
- 2. Dépenses
  - 2.6 Evolution des procédures judiciaires en cours

### 7 procédures avec risques financiers importants :

- ONSS et Etat : 35,4 M€
- ONSS « Smet Banen » : 4,2 M€
- Ville de Liège pour PromSoc : 11,6 M€
- Centre liégeois de médecine préventive : 1,2 M€
  - ↳ Extension à tout le secteur : 55 M€
- Universités (assurance-groupe) : 87,7 M€
- Universités (étudiants européens) : 47,3 M€
- Agents du MCF: 10,3 M€



3. Fonds budgétaires  
3.2.2.f Conclusions et recommandations

- Fonds relatif au programme de vaccination et dépistage des cancers : à supprimer car découverts de trésorerie récurrents dus au mode de financement
- Fonds enregistrant des interventions des fonds européens
  - 2 fonds en position débitrice (-9,0 M€ et -3,9 M€)
  - 2 fonds en position très créditrices (+8,7 M€ et +21,6 M€) mais problèmes d'imputation
  - Recommandation de transférer ces fonds à la section particulière (cf. RW) car dépenses de tiers



4. Services à gestion séparée  
4.1 Services à gestion séparée hors enseignement

- Résultat cumulé de ces 12 SGS : +19,1 M€
- Réserves quant au maintien des SGS  
sauf cogestion (3) et Mariemont
- En effet :
  - Peu de recettes propres : Dotations = 93,5 % des recettes
  - Pas d'autonomie de gestion
  - Difficultés pour respecter les exigences comptables WBFIn

Je vous remercie pour votre attention.

## EXPOSÉ DU MINISTRE ANTOINE

---

Préfiguration des résultats de l'exécution  
du Budget 2011

# *Parole donnée, promesses tenues*

Exposé du Ministre du Budget et des  
Finances

---

# Résultats généraux – Optique budgétaire

Finances  
Emploi  
**BUDGET**  
Sports  
Aéroports  
Formation

(en millions €)	Objectif	Réalisation
<b>2010</b>		
Solde de financement	-727,1	-726,0
<b>2011</b>		
Solde de financement	- 328,0	-249,1

La FWB respecte son objectif en 2010 et améliore son objectif 2011 à concurrence de 78,9 millions €


- ◆ *annoncé par le Comité fédéral de monitoring*
- ◆ *confirmé par le Premier Ministre lors de la CIBF*
- ◆ *confirmé par la Cour*



## Résultats généraux – Optique budgétaire

Finances  
**BUDGET**  
 Emploi  
 Aéroports  
 Sports  
 Formation

- ◆ Recettes réalisées et imputées en 2011 :  
8.788,3 millions €

 taux de réalisation de 99,6 %  
(vs 2009 : 99,9 % et 2010 : 99,9 %)

- ◆ Dépenses effectuées en 2011 :  
Taux d'utilisation des moyens d'action : 98,2 %  
(vs 2009 : 95,9% et 2010 : 98,0 %)  
Taux d'utilisation des moyens de paiement : 96,2 %  
(vs 2009 : 95,9 % et 2010 : 96,1 %)

# Résultats généraux – Optique budgétaire – Recettes

## Moyens transférés par l'Etat

- ✦ Perceptions = prévisions, compte tenu du versement tardif du solde étudiants étrangers

## Recettes diverses (hors opération de régularisation des fonds)

- ✦ Taux de perception : 99,1 %
- ✦ Diminution des droits constatés restant à recouvrer au 31 décembre 2011 (- 4,2 millions €)
- ✦ Règlement du litige FWB/Forem sur la «Convention APE-Enseignement» - Prévisions de recettes déjà adaptées à l'initial 2012 (50,7 millions € au lieu de 58,4 millions €)

## Encours des engagements – Crédits non dissocié

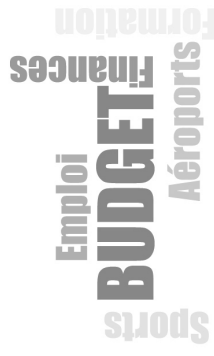
Finances  
Sports  
Emploi  
**BUDGET**  
Aéroports  
Formation

(en millions €)	2010	2011
Reports engagements fin d'année	151,4	148,2
Engagements sur états estimatifs	-	12,3
<b>TOTAL</b>	<b>151,4</b>	<b>160,5</b>
Pourcentage du budget total	1,71 %	1,72 %

### Engagements sur états estimatifs :

- pièces nécessaires à l'ordonnancement non disponibles
- SEC 95 : rattachement à l'exercice des dépenses de traitement qui lui sont propres
- Soldes de dotations et subventions de fonctionnement des Hautes écoles = essentiellement dépenses de traitement

# Encours des engagements – Crédits dissociés



## Cour de comptes :

« augmentation de l'encours des engagements sur crédits dissociés de 77,8 millions € entre 2008 et 2011 »

## = Conséquence de la politique d'investissement

Engagement de 100 % en année n / Ordonnancement étalé sur plusieurs exercices

Investissements effectués dans les bâtiments scolaires (PPT), culturels (e.a. Théâtre « Emulation ») et sportifs (programme de rénovation des centres ADEPS)

## Fonds budgétaires

En réponse à une recommandation de la Cour, nouvelle opération d'assainissement des fonds budgétaires :

- ✦ Suppression de 16 fonds budgétaires non adaptés
- ✦ Fusion de 2 fonds budgétaires culturels
- ✦ Suppression de la Section particulière

Suppressions supplémentaires proposées par la Cour des comptes => examen à l'initial 2013

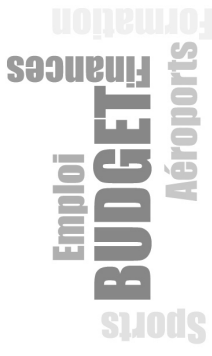
Remise des comptes des fonds C dans le délai légal

# Résultats généraux – optique financière

(en millions €)	2011	2010
Solde financier	35,1	-70,9
Etat global	11,1	-23,9

- ✦ Amélioration du résultat financier
- ✦ Amélioration de l'état global
- ✦ Recours réduit à l'emprunt : 867,7 millions € en 2010 / 751,5 millions € en 2011
- ✦ Delta positif entre le coût de la gestion des découverts (601 milliers €) et le rapport de la gestion des surplus (887 milliers €)

## Résultats généraux – optique financière



- ✦ Prise en compte des soldes des comptes de transit dans l'état global  
= versements anticipatifs de moyens dus, à terme, pour les cotisations sociales => font partie de la trésorerie de la FWB
  
- ✦ Centralisation des comptes des SGS de l'Enseignement  
=> opération en cours de réalisation depuis début 2012

## Résultats généraux – Concordance

Résultat budgétaire	Montants	Résultat de caisse	Montants
Solde budgétaire	-296,7		
Report de paiement d'ordonnances	16,1	Etat global au 31.12.2010	-23,9
Soldes des opérations de trésorerie	315,6	Etat global au 31.12.2011	11,1
Solde à financer	+35,1	Variation	+35,1

- ✦ Concordance entre le résultat budgétaire et le résultat de caisse
- ✦ Solde à financer positif, y compris hors report de paiement d'ordonnances (+ 19,0 millions €)
- ✦ Le report de paiement d'ordonnances est lié à la gestion des dossiers

## Dettes

	31/12/2010	31/12/2011
<u>Dettes long terme</u>	4.182,2	4.440,6
<u>Dettes court terme</u>	23,9	18,7
<u>Fonds écuireuil</u>	-81,7	-83,0
<b>TOTAL</b>	<b>4.124,4</b>	<b>4.376,3</b>

- ✦ Obtention d'un rating extra financier (Viego)
- ✦ Réalisation d'une émission publique de 500 millions €
- ✦ Attribution d'un rating long terme « Aa3 » comme le Fédéral (Moody's)
- ✦ Publication du rapport sur la dette en avril 2012

## Solidarité réversible FWB - Wallonie

✦ Wallonie et Cocof en faveur de la FWB :

Accords de la Saint-Quentin

✦ FWB en faveur de la Wallonie de de la Cocof :

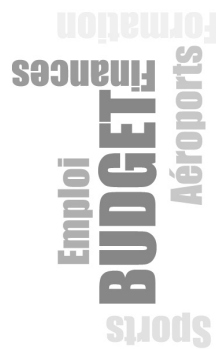
Dotations exceptionnelles

Accords non marchand

## Solidarité avec Bruxelles

- ✦ Transfert de norme en faveur de la Région de Bruxelles-Capitale : 1,5 millions €
- ✦ Dotation complémentaire à la Région de Bruxelles-Capitale via la Cocof : 2,0 M €
- ✦ Financement Bâtiments scolaires à Bruxelles : 17,0 millions €

# Préservation de l'Enseignement et réinvestissement



	2011 aju	2012 aju	VARIATION	VARIATION %
<i>Traitements enseignants</i>	4.669.392	4.793.857	124.465	2,67%
<i>Fonctionnement</i>	1.988.304	2.047.536	59.232	2,98%
<b>TOTAL DES DEPENSES ENSEIGNEMENT</b>	<b>6.657.696</b>	<b>6.841.393</b>	<b>183.697</b>	<b>2,76%</b>
<b>TOTAL DEPENSES (hors provisions et charges de la dette)</b>	<b>8.903.099</b>	<b>9.059.918</b>	<b>156.819</b>	<b>1,76%</b>

✦ Dépenses de la FWB (hors provisions et charges de la dette) = + 1,76 %

✦ Dépenses d'enseignement (traitements et fonctionnement) = + 2,76 %

## Conclusions

- ✦ La Fédération Wallonie-Bruxelles a respecté son objectif budgétaire en 2010 et 2011
- ✦ Solidarité réversible FWB – Wallonie
- ✦ Solidarité avec Bruxelles
- ✦ Renforcement des moyens alloués à l'Enseignement
- ✦ Relance de la politique d'investissements dans les domaines culturel, sportif et dans les bâtiments scolaires depuis 2009

## AVIS DE LA COMMISSION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

---

## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enseignement supérieur**

### **Avis de la commission de l'Enseignement supérieur**

La commission de l'Enseignement supérieur informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. de LAMOTTE

B. LANGENDRIES

## AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION

---

## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Education**

### **Avis de la commission de l'Education**

La commission de l'Education informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

O. SAINT-AMAND

J.L. CRUCKE

## AVIS DE LA COMMISSION CULTURE

---

## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances**

**Avis de la commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances**

La commission de la Culture, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse, du Cinéma, de la Santé et l'Egalité des chances informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

S. PECRIAUX

J.F. ISTASSE

## AVIS DE LA COMMISSION JEUNESSE



## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse**

### **Avis de la commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse**

La commission de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

Le Président,

H.. BAYET

Y. REINKIN

## AVIS DE LA COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES

---

## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales**

**Avis de la commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales**

La commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications, des Membres du gouvernement et des dépenses électorales informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Le Rapporteur,

La Présidente,

S. PIRLOT

M. SAENEN

## AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE

---

## **PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS**

**de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires**

**Avis de la commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires**

La commission de l'Enfance, de la Recherche, de la Fonction publique et des Bâtiments scolaires informe la Commission des Finances, du Budget, des Affaires générales, et du Sport qu'elle a procédé à l'examen de la préfiguration des résultats de l'exécution du budget de la Communauté française pour l'année 2011 transmise par la Cour des Comptes en application de l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat – partim pour les matières relevant de ses compétences.

La Rapporteuse,

Le Président,

F. REUTER

D. SENESAEL